

**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur de règlements**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Beauharnois, les règlements suivants ont été adopté, à savoir :

- **Règlement numéro 2018-13 modifiant l'article 2 et l'annexe « A » du Règlement numéro 2017-08 décrétant un taux de taxation des travaux d'entretien du cours d'eau de la Coulée des Poissant et sa branche 1 quant à l'imposition de la compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux**
- **Règlement numéro 701-33 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins de modifier les limites des zones H-111 et HC-215**
- **Règlement numéro 701-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone I-67 en y ajoutant l'usage spécifiquement permis g) établissement de transport et de camionnage de la sous-classe CE-2**

Des certificats de conformité ont été émis par la MRC, pour les règlements numéros 701-33 et 701-34, le 20 septembre 2018.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et le vendredi, de 8 h à midi.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Beauharnois, ce 3 octobre 2018.**

**Manon Fortier, greffière**